



BULLETIN OFFICIEL N°18 du 03.03.2019

DIRECTOIRE DE LA LIGUE

- *Courriers*
- *Travaux des commissions.*
- *divers*

➤ Courrier arrivée:

➤ LRFA :

-Invitation du DTW à la réunion du 27.02.2019 DTR/DTW au niveau de la ligue de football de Boumerdes=DTW

DJS :

-Fiche signalétique de la ligue de football de Bouira arrêté au 31.12.2018=PN
-Invitation de la ligue à la réunion du 28.02.2019 concernant l'organisation de la 7^e édition de la coupe d'Algérie football inter quartier 18-22 ans =Noté

Clubs :

-Du CSA UAA rapport de non déroulement des rencontres jeunes du 21.02.2019 à ElHachimia=COC

- Du CSA ASCEH rapport de non déroulement de la rencontre ASCEH-ABO senior du 21.02.2019 à ElHachimia=COC

-Du CSA UAA correspondance du chef de Daira portant fermeture du Stde d'El Hachimia =COC

-Du CSA ABO rapport de non déroulement de la rencontre ASCEH-ABO senior du 21.02.2019 à ElHachimia=COC

-Du CSA ESBB rapport du match U17 ESBB-USS =COC

-Du CSA ABO rapport de non déroulement des rencontres jeunes UAA/ABO prévu à El Hachimia=COC

-Du CSA UAA demandant changement de rencontre du 26.02.2019 UAA/RBH=NF

-Du CSA NML demandant changement de la rencontre du 22.02.2019= Regret

Divers:

-De Mr : GHOMARI WAHID arbitre rapport de la rencontre CRT-DRBK du : en U17=COC

- De Mr : AISSOU OUSSAMA arbitre rapport de la rencontre ABO-UAA en U19=COC

- De Mr : YANTRANE SID AHMED arbitre rapport de la rencontre ASCEH-ABO en senior=COC



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



-De Mr : KADI OMAR arbitre rapport rencontre OM/JSK en Seniors=CD

Procès Verbaux des Commissions

Commission de Discipline

DTAW

DOC

DAF

Lu et App

Lu et App

Lu et App

Lu et App

Le Directoire



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION **ET DES FINANCES**

(PV.14 DAF. du : 24.02.2019 /BO N°18.S:2018/2019 DU : 03.03.2019)

ETAT DE RECOUVREMENT DES AMENDES

(ART 133 DU R.C.F.A. Honneur Seniors et Jeunes)

PARUES AU BULLETIN OFFICIEL N° 17 DU 24.02.2019

Payable au plus tard le 26.03.2019

N°	CLUBS	CAT	FONCTION	DATES	AFFAIRES	NATURE	AMENDE (DA)
01	RBH	S	Joueur	16.02.2019	145	CD	15.000
02	OCA	S	Joueur	15.02.2019	149	CD	1000
03	ESBB	U19	Club	15.02.2019	64	COC	5000
04	CRT	U19	Club	15.02.2019	65	COC	2500
05	CRT	U17	Club	15.02.2019	66	COC	2500
06	CRT	U15	Club	15.02.2019	67	COC	2500

RECIFICATIF

- ◆ Lire bien : BO N°12 Club JSA au lieu de JSB affaire 49 CD.
- ◆ Lire bien : BO N° 17 Club JSB affaire 124 CD 1000,00 DA au lieu de 5000,00 DA.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



NOTE AUX CLUBS

- ◆ Les Clubs concernés sont tenus de verser dans un délai de 30 jours les montants indiqués par Versement bancaire au compte BNA N°460.200013461/54

Après versement, il y a lieu d'adresser à la Ligue la copie du bordereau de versement bancaire.

DIVERS

LES CLUBS SUIVANTS SONT MIS EN DEMEURE POUR NON PAYEMENT DES AMENDES ET CE AVANT LE **12.03.2019** (**JSA-NML-JSC-ESJT-OM-CRB-CRT**). FAUTE DE QUOI ILS LEURS SERA FAIT APPLICATION DE L'ARTICLE 133 AYANT TRAIT A LA DEFALCATION DE POINT.

NOTE AUX CLUBS

Mise en demeure

Les clubs suivant sont mis en demeure pour non paiement des amendes et ce avant le 20.03.2019, faute de quoi ils leurs sera fait application de l'article 133 ayant trait à la défalcation de point.

Code	Clubs	Montant
002	ABR DJEBAHIA	10.000DA
003	AG ZERGA	6.000DA
004	ASCE HACHEMIA	4.500DA
005	CR BOUDERBALA	42.500DA
006	CRB OKHRIS	2.500DA
007	CR THAMEUR	72.000DA
008	DRB KADIRIA	2.000DA
011	IRBE ASNAM	2.500DA
012	JS ADJIBA	20.000DA
013	JS BOUAKLANE	1.000DA
014	NM LAKHDARIA	4.000DA
015	OC ADJIBA	7.000DA
016	O RAFOUR	1.000DA
021	W ATH VOUALI	5.000DA



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



022	WR DIRAH	5.000DA
024	RB HAKIMIA	6.000DA
025	USCA LALOU	6.000DA
026	UA AHMED	18.5000DA
027	US SAHARIDJ	3.000DA
028	JS CHORFA	4.500DA
029	FC NUMIDIA	1.000DA
032	O MADJENE	5.000DA
034	ESJ TAGUEDIT	1.000DA
023	ESB BECHLOUL	1.000DA



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



COMMISSION DE DISCIPLINE

BULLETIN OFFICIEL N° 18/S 2018/2019

PV N° 15 SEANCE MARDI DU 25.02.2018

Membres Présents,

-Melle HAMPLAOUI SARA
- Mr OUARAB MOULOUD
-Mr ROTANE MED

Courier :

-De Mr : KADI OMAR arbitre rapport rencontre OM/JSK en Seniors=CD

◆ **Traitement des Affaires :**

◆ **RECTIFICATIF**

AFFAIRE N°49: MATCH : JSA-JSK DU 04/01/2019 EN SENIORS

LIRE BIEN. – ATMANE SAID Lic N° J0336 (JSA)
AU LIEU - ATMANE SAID Lic N° J0336 (JSB)
LE RESTE DEMEURE INCHANGE

◆ **Championnat Honneur seniors Groupe A**

AFFAIRE N°156: MATCH : OR-USCAL DU 19/02/2019 EN SENIORS

-BOULALLA MASSINISSA Lic N° JO130 (OR) AVERT JD
-BAHLOUL LARBI Lic N° JO146 (OR) AVERT AJ
-HAMANI AMIR Lic N° J0313 (USCAL) AVERT AJ

◆ **Championnat Honneur seniors Groupe B**

AFFAIRE N°157: MATCH : JSA-USMB DU 22/02/2019 EN SENIORS

-KACI ABDELAZIZ Lic N° J0341 (JSA) AVERT JD
-BAHI M'HAMED Lic N° J0342 (JSA) AVERT AJ
-ISAMEUR FOUAD Lic N° J0549 (USMB) DEUX (02) MATCHS FERME (JEU BRUTAL)

AFFAIRE N°158: MATCH : OM-JSK DU 22/02/2019 EN SENIORS

- GACEMI MOHAMED Lic N° JO426 (OM) AVERT JD
- FERRADJI HACENE Lic N° JO427 (OM) AVERT JD
- MAMECHE HOUSSEM Lic N° J0444 (OM) AVERT JD
- RACHIDI TAREK Lic N° JO662 (JSK) AVERT JD
- MEZILI MOHAMED Lic N° JO663 (JSK) AVERT JD
- MAHAS Med SABER Lic N° JO664 (JSK) AVERT AJ
- DEGUIG OMAR Lic N° JO679 (JSK) AVERT AJ
- MOKRANI Med LAMINE Lic N° JO681 (JSK) AVERT JD
CINQ CENT DINARS (500DA) CONDUITE INCORRECTE CLUB JSK.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



AFFAIRE N°159: MATCH : WAV-OCA DU 23/02/2019 EN SENIORS

- BOUGLADA KOUSSAILA Lic N° J0635 (WAV) AVERT AJ
- AMGHAR MOHAMED Lic N°J0634 (WAV) UN(01) MATCH FERME (CUMUL D'AVERTISSEMENT)

◆ Championnat Honneur seniors Groupe C

AFFAIRE N°161: MATCH : CRBO-WRD DU 23/02/2019 EN SENIORS

- REMILI AIMANE Lic N° 0861 (CRBO) AVERT JD
- BADIS OUSSAMA Lic N° 516 (CRBO) UN(01) MATCH FERME (CUMUL D'AVERTISSEMENT)
- DAOUADJI HACENE Lic°J0856 (CRBO) UN(01) MATCH FERME+1000DA D'AMENDE(CD)
- ABDELGUERF AMAR Lic N°JO788 (WRD) AVERT JD
- NOURI ABDERAOUF Lic N°JO797 (WRD) AVERT JD
- BOUSBA BILAL Lic N°JO793 (WRD) UN(01) MATCH FERME+1000DA D'AMENDE(CD)

◆ Championnat Honneur jeunes Groupe A

AFFAIRE N°162: MATCH : JSC-OCA DU 22/02/2019 U19

- ARBANE ISSOLAS Lic N° 1280 (JSC) AVERT AJ
- GACI TARIK Lic N° 1283 (JSC) UN(01) MATCH FERME (CUMUL D'AVERTISSEMENT)
- KHADIR OUSSAMA Lic N° 571 (OCA) AVERT AJ
- DAHAK HOUSSAM Lic N° 592 (OCA) AVERT AJ
- BOUTAT ZAKARIA Lic N° 593 (OCA) MATCH FERME (CUMUL D'AVERTISSEMENT)

AFFAIRE N°163: MATCH : JSC-OCA DU 22/02/2019 U17

- CHIBANE AMINE Lic N° 1301 (JSC) AVERT AJ
- AOUDJIT MASSIL Lic N° 588 (OCA) AVERT AJ

AFFAIRE N°164: MATCH : JSC-OCA DU 22/02/2019 U15

- ARBANE ABDELAZIZ Lic N° 1326 (JSC) AVERT AJ
- SALHI OUSSAMA Lic N° 1332 (JSC) AVERT AJ

◆ Championnat Honneur jeunes Groupe B

AFFAIRE N°165: MATCH : USMB-BHB DU 22/02/2019 U19

- REZIG OUSSAMA Lic N° 484 (USMB) AVERT AJ
- BOUSBAIN AYOUN Lic N° 487 (USMB) AVERT JD
- BENANI OUALID Lic N° 267 (BHB) AVERT JD

◆ Championnat Honneur jeunes Groupe C

AFFAIRE N°166: MATCH : RBH-WRD DU 22/02/2019 U19

- KAHAL MOHAMED Lic N° 037 (RBH) AVERT AJ
- KHOUMARI CHAMSEDDINE Lic N°944 (WRD) AVERT AJ



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



TRAITEMENT DES AFFAIRES DISCIPLINAIRE

BILAN JOURNEES DES 19-22 et 23.02/2019

<i>Désignation</i>	<i>Séniors</i>	<i>Jeunes</i>	<i>Total</i>
<i>Nombres Affaires</i>	05	05	10
<i>Avertissements</i>	17	12	29
<i>Contestations de décisions</i>	02	00	02
<i>Expulsions</i>	03	02	05
<i>Expulsions Entraîneurs</i>	00	00	00
<i>Expulsions dirigeants</i>	00	00	00
<i>Jets de projectiles</i>	00	00	00
<i>Conduite incorrecte</i>	01	00	01



Commission d'Organisation Sportive

BULLETIN N° 18 DU DIMANCHE 03.03.2019

PV 14 SEANCE Lundi 25-02-2019

Membres Présents, MM.

- **BOUCHERIF ASMA**
- **MECHAT TAYEB**
- **RACHIM KAMEL**

Ordre du jour :

- ✓ **Audition**
- ✓ **Examen du courrier**
- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Classement GB et GC**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

Audition

Audience Arbitre – C.S.A

Examen du courrier

Correspondances Clubs

- Du CSA UAA rapport de non déroulement des rencontres jeunes du 21.02.2019 à ElHachimia=COC
- Du CSA ASCEH rapport de non déroulement de la rencontre ASCEH-ABO senior du 21.02.2019 à ElHachimia=COC
- Du CSA UAA correspondance du chef de Daira portant fermeture du Stde d'El Hachimia =COC
- Du CSA ABO rapport de non déroulement de la rencontre ASCEH-ABO senior du 21.02.2019 à ElHachimia=COC
- Du CSA ESBB rapport du match U17 ESBB-USS =COC
- Du CSA ABO rapport de non déroulement des rencontres jeunes UAA/ABO prévu à El Hachimia=COC
- Du CSA UAA demandant changement de rencontre du 26.02.2019 UAA/RBH=NF
- Du CSA NML demandant changement de la rencontre du 22.02.2019= Regret

Correspondances Arbitre .

- De Mr : GHOMARI WAHID arbitre rapport de la rencontre CRT-DRBK du : en U17=COC
- De Mr : AISSOU OUSSAMA arbitre rapport de la rencontre ABO-UAA en U19=COC
- De Mr : YANTRANE SID AHMED arbitre rapport de la rencontre ASCEH-ABO en senior=COC



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



Homologies

<i>Journée 19.02.2019</i>			
<i>Honneur G-A reprise (14^{ier} journée)</i>			
OR	01	USCAL	01

<i>Journée 22 et 23 .02.2019</i>			
<i>Honneur G-B (10^{ier} journée)</i>			
OM	03	JSK	00
JSA	04	USMB	02
WAV	01	OCA	03
ABRD	N/J	CRB	N/J

EXEMPT. NML

<i>Journée 22 et 23 .02.2019</i>			
<i>Honneur G-C (08^{ier} journée)</i>			
ESJT	00	EOB	03
CRBO	02	WRD	01
ASCH	N/J	ABO	N/J
CRT	N/J	AGZ	N/J

<i>Journée 22 et 23.02.2019</i>			
<i>Honneur G-A (9^E journée)</i>			
RENCONTRE	U19	U17	U15
JSB-ESBB	03/00	05/00	00/07
JSC-OCA	04/01	06/02	01/00
JSA-FCN	02/01	P/A	00/02
IRBE-WAV	N/J	N/J	N/J
USS-OR	02/01	00/02	01/00



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



<i>Journée 22et 23.02.2019</i>			
<i>Honneur G-B (9^E journée)</i>			
<i>RENCONTRE</i>	<i>U19</i>	<i>U17</i>	<i>U15</i>
<i>NML-CRB</i>	<i>01/01</i>	<i>01/02</i>	<i>03/00</i>
<i>OM-HCAB</i>	<i>00/02</i>	<i>00/02</i>	<i>00/01</i>
<i>USMB-BHB</i>	<i>03/02</i>	<i>04/03</i>	<i>02/00</i>
<i>ABRD-JSK</i>	<i>01/01</i>	<i>00/02</i>	<i>02/02</i>
<i>CRT-DRBK</i>	<i>N/J</i>	<i>N/J</i>	<i>N/J</i>

<i>Journée 22et 23.02.2019</i>			
<i>Honneur G-C (9^E journée)</i>			
<i>RENCONTRE</i>	<i>U19</i>	<i>U17</i>	<i>U15</i>
<i>ESJT-AGZ</i>	<i>02/05</i>	<i>01/00</i>	<i>N/J</i>
<i>CRBO-ASCEH</i>	<i>N/J</i>	<i>01/04</i>	<i>01/01</i>
<i>RBH-WRD</i>	<i>01/01</i>	<i>01/00</i>	<i>00/01</i>
<i>UAA-ABO</i>	<i>N/J</i>	<i>N/J</i>	<i>N/J</i>
<i>EOB-USCAL</i>	<i>N/J</i>	<i>N/J</i>	<i>N/J</i>

REPRISE AFFAIRE N°63 : Rencontre ESBB-USS du 15.02.2019 EN U17

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Après lecture du rapport CSA.ESBB

-Attendu que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présent sur le terrain, est motivé par le départ De ambulance, a la 35mn de la deuxième mi-temps de la rencontre

*-Attendu que l'article 14 du règlement des championnats de foot Ball des catégories de jeunes*édition 2015* le club qui reçoit doit obligatoirement assure la présence du médecin durant toute la rencontre*

-Attendu qu'en application des articles 67 du Règlement des championnats de football « jeunes » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

L'arbitre principal ayant constaté le non retour du médecin, annula la rencontre

Par ces motifs la commission décide :

*Article (14-67) du règlement des championnats de foot Ball des catégories de jeunes*édition2015*

Match perdu par pénalité a l'équipe ESB Bechloul

Pour en attribuer le gain à l'équipe US Saharidj

Qui marque trois (03) points et un score de trois buts à zéro(00)



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*



(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

❖ Traitement des affaires journées du 22 et 02.2019 en seniors

AFFAIRE N° 68: Rencontre ASCEH-ABO du 22.02.2019 EN SENIORS

Après lecture de la feuille de match.
Après lecture du rapport de l'arbitre principal
Après lecture du rapport du CSA : ASCEH

Attendu que la rencontre du championnat « SENIORS » ASCEH -ABO programmer le 22/02/2019 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu à l'heure prévue de la rencontre
Attendu qu'en application de l'article 78 du Règlement des championnats de football « seniors » édition 2018. Après attente de délai réglementaire
Attendu que l'information portant sur la fermeture du stade le jour de la rencontre entre ASCEH-ABO du 22-02-2019, n'a pas été portée à la connaissance de la ligue
Attendu que toute demande de changement de programmation doit être portée à la connaissance de la ligue 72 Heures à l'avance (art14-B), alors que tel n'est pas le cas
Attendu toute fois qu'au vu des écrits introduits par le club ASCEH, des circonstances Atténuantes pouvant lui être accordées

Par ces motifs la commission décide.

(Article 14/78)

-match perdu par pénalité pour l'équipe ASC Hachimia
pour attribuer le gain à l'équipe ABOkhris
Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)

AFFAIRE N° 69: Rencontre ABRD-CRB du 23.02.2019 EN SENIORS

Après lecture de la feuille de match.
Après lecture des rapports des arbitres principaux

Attendu que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et à l'heure prévus de la rencontre
Attendu que toute fois la rencontre n'a pas eu lieu, suite à la présentation à l'appel de l'équipe CRB avec un effectif amoindri (05 joueurs) inscrit sur la feuille de match
Attendu qu'après attente du délai réglementaire l'arbitre annula la rencontre après avoir constaté que l'effectif de l'équipe CRB est resté réduit

Par ces motifs la commission décide.

(Article 57/78)

-Phase retour
-match perdu par pénalité pour l'équipe CR Bouderbala
pour attribuer le gain à l'équipe ABR Djebahia
Qui marque (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)
-défalcation six (06) points
Cinq mille dinars (5.000DA) d'amende au CSA. CR Bouderbala



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*



(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 70: Rencontre CRT-AGZ du 23.02.2019 EN SENIORS

Après lecture de la feuille de match.
Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Attendu que la rencontre du championnat « SENIORS » CRT-AGZ programmer le 23/02/2019 au stade Haizer ne s'est pas déroulée alors que l'équipe AGZ ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu à l'heure prévue de la rencontre. Attendu de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipe CSA. CRThameur

Attendu qu'en application de l'article 78 du Règlement des championnats de football « seniors » édition 2018. Après attente de délai réglementaire
L'arbitre principal ayant constaté l'absence de l'équipe CRThameur, annula la rencontre. Attendu que le CSA. CRThameur n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe

Par ces motifs la commission décide.

Article 62-78) RG

2 em FORFAIT

Phase retour

Match perdu par pénalité à l'équipe CRThameur

Pour en attribuer le gain à l'équipe CRB Bouderbala

Qui marque (03) points et un score de trois buts à zéro(00)

Défalcation de six (06) points

Quinze mille dinars (15.000 DA d'amende au CSA CRThameur

❖ Traitement des affaires journées du 15-22 et 23.02.2019 en jeunes

AFFAIRE N° 71: Rencontre JSA-FCN du 22.02.2019 EN U17

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Attendu que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents sur le terrain, est motivé par le départ du médecin à la deuxième mi-temps de la rencontre

Attendu que l'article 14 du règlement des championnats de football des catégories de jeunes*édition 2015* le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence du médecin durant toute la rencontre

Attendu qu'en application des articles 67 du Règlement des championnats de football « jeunes » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

L'arbitre principal ayant constaté le non retour du médecin, annula la rencontre

Par ces motifs la commission décide.

Article (14-67) du règlement des championnats de football des catégories de jeunes*édition2015

Match perdu par pénalité à l'équipe JS Adjiba

Pour en attribuer le gain à l'équipe FC Noumidia

Qui marque trois (03) points et un score de trois buts à zéro(00)



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



AFFAIRE N° 72: Rencontre IRBE - WAV du 22.02.2019 EN U19

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Attendu que la rencontre du championnat « jeunes » U19. IRBE-WAV programmer le 22/02/2019 au stade El Adjiba ne s'est pas déroulée alors que l'équipe IRBE ainsi que l'arbitre officiellement désigné était présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre
Attendu de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipe CSA. WAVouali

Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « jeunes » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

L'arbitre principal ayant constaté l'absence de l'équipe WAVouali, annula la rencontre
Attendu que le CSA. WAVouali n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe

Par ces motifs la commission décide.

Article 52-55) RG

Match perdu par pénalité a l'équipe WAVouali,

Pour en attribuer le gain à l'équipe IRB Esnam

Qui marque trois (03) points et un score de trois buts à zéro(00)

Deux cinq cent dinars d'amende (2500DA) au CSA WAVouali,

AFFAIRE N° 73: Rencontre IRBE - WAV du 22.02.2019 EN U17

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Attendu que la rencontre du championnat « jeunes » U17. IRBE-WAV programmer le 22/02/2019 au stade El Adjiba ne s'est pas déroulée alors que l'équipe IRBE ainsi que l'arbitre officiellement désigné était présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre
Attendu de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipe CSA. WAVouali

Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « jeunes » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

L'arbitre principal ayant constaté l'absence de l'équipe WAVouali, annula la rencontre
Attendu que le CSA. WAVouali n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe

Par ces motifs la commission décide.

Article 52-55) RG

Match perdu par pénalité a l'équipe WAVouali,

Pour en attribuer le gain à l'équipe IRB Esnam

Qui marque trois (03) points et un score de trois buts à zéro(00)

Deux cinq cent dinars d'amende (2500DA) au CSA WAVouali,



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



AFFAIRE N° 74: Rencontre IRBE WAV du 22.02.2019 EN U15

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Attendu que la rencontre du championnat « jeunes » U15. IRBE-WAV programmer le 22/02/2019 au stade El Adjiba ne s'est pas déroulée alors que l'équipe IRBE ainsi que l'arbitre officiellement désigné était présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre

Attendu de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipe CSA. WAVouali

Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « jeunes » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

L'arbitre principal ayant constaté l'absence de l'équipe WAVouali, annula la rencontre

Attendu que le CSA. WAVouali n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe

Par ces motifs la commission décide.

Article 52-55) RG

Match perdu par pénalité a l'équipe WAVouali,

Pour en attribuer le gain à l'équipe IRB Esnam

Qui marque trois (03) points et un score de trois buts à zéro(00)

Deux cinq cent dinars d'amende (2500DA) au CSA WAVouali,

AFFAIRE N° 75: Rencontre UAA-ABO du 22.02.2019 EN U19

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Après lecture du rapport du CSA : UAA

Attendu que la rencontre du championnat « JEUNES » U19 .UAA-ABO programmer le 22/02/2019 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre

Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « seniors » édition 2018. Après attente de délai réglementaire

Attendu que l'information portant sur la fermeture du stade le jour de la rencontre entre UAA-ABO du 22-02-2019, n'a pas été porté à la connaissance de la ligue

Attendu que toute demande de changement de programmation doit être portée à la connaissance de la ligue 72 Heure à l'avance, alors que tel n'est pas le cas

Attendu toute fois qu'au vue des écrits introduits par le club UAA, des circonstances Atténuantes pouvant lui été accordés

Par ces motifs la commission décide.

(Article 10/67)

-match perdu par pénalité pour l'équipe U Aouled Ahmed

pour attribuer le gain a l'équipe AB Okhris

Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



AFFAIRE N° 76: Rencontre UAA-ABO du 22.02.2019 EN U17

Après lecture de la feuille de match.
Après lecture du rapport de l'arbitre principal
Après lecture du rapport du CSA : UAA

Attendu que la rencontre du championnat « JEUNES » U17 .UAA-ABO programmer le 22/02/2019 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre
Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « seniors » édition 2018. Après attente de délai réglementaire
Attendu que l'information portant sur la fermeture du stade le jour de la rencontre entre UAA-ABO du 22-02-2019, n'a pas été porté à la connaissance de la ligue
Attendu que toute demande de changement de programmation doit être portée à la connaissance de la ligue 72 Heure à l'avance, alors que tel n'est pas le cas
Attendu toute fois qu'au vue des écrits introduits par le club UAA, des circonstances Atténuantes pouvant lui été accordés

Par ces motifs la commission décide.

(Article 10/67)

-match perdu par pénalité pour l'équipe U Aouled Ahmed
pour attribuer le gain a l'équipe AB Okhris
Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)

AFFAIRE N° 77: Rencontre UAA-ABO du 22.02.2019 EN U15

Après lecture de la feuille de match.
Après lecture du rapport de l'arbitre principal
Après lecture du rapport du CSA : UAA

Attendu que la rencontre du championnat « JEUNES » U15 .UAA-ABO programmer le 22/02/2019 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre
Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « seniors » édition 2018. Après attente de délai réglementaire
Attendu que l'information portant sur la fermeture du stade le jour de la rencontre entre UAA-ABO du 22-02-2019, n'a pas été porté à la connaissance de la ligue
Attendu que toute demande de changement de programmation doit être portée à la connaissance de la ligue 72 Heure à l'avance, alors que tel n'est pas le cas
Attendu toute fois qu'au vue des écrits introduits par le club UAA, des circonstances Atténuantes pouvant lui été accordés

Par ces motifs la commission décide.

(Article 10/67)

-match perdu par pénalité pour l'équipe U Aouled Ahmed
pour attribuer le gain a l'équipe AB Okhris
Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



AFFAIRE N° 78: Rencontre CRT -DRBK du 23-02.2019 EN U19

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Attendu que la rencontre du championnat « jeunes » U19. CRT DRBK programmer le 15/02/2019 au stade Haizer ne s'est pas déroulée alors que l'équipe DRBK ainsi que l'arbitre officiellement désigné était présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre

Attendu de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipe CSA. CRThameur

Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « jeunes » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

L'arbitre principal ayant constaté l'absence de l'équipe CRThameur, annula la rencontre Attendu que le CSA. CRThameur n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe

Par ces motifs la commission décide.

Article 52-55) RG

Match perdu par pénalité a l'équipe CR Thameur

Pour en attribuer le gain à l'équipe DRB Kadiria

Qui marque trois (03) points et un score de trois buts à zéro(00)

Deux cinq cent dinars d'amende (2500DA) au CSA CRThameur

AFFAIRE N° 79: Rencontre CRT -DRBK du 23-02.2019 EN U17

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Attendu que la rencontre du championnat « jeunes » U17. CRT DRBK programmer le 15/02/2019 au stade Haizer ne s'est pas déroulée alors que l'équipe DRBK ainsi que l'arbitre officiellement désigné était présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre

Attendu de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipe CSA. CRThameur

Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « jeunes » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

L'arbitre principal ayant constaté l'absence de l'équipe CRThameur, annula la rencontre Attendu que le CSA. CRThameur n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe

Par ces motifs la commission décide.

Article 52-55) RG

Match perdu par pénalité a l'équipe CR Thameur

Pour en attribuer le gain à l'équipe DRB Kadiria

Qui marque trois (03) points et un score de trois buts à zéro(00)

Deux cinq cent dinars d'amende (2500DA) au CSA CRThameur



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



AFFAIRE N° 80: Rencontre CRT -DRBK du 23-02.2019 EN U15

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Attendu que la rencontre du championnat « jeunes » U15. CRT DRBK programmer le 15/02/2019 au stade Haizer ne s'est pas déroulée alors que l'équipe DRBK ainsi que l'arbitre officiellement désigné était présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre

Attendu de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipe CSA. CRThameur

Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « jeunes » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

L'arbitre principal ayant constaté l'absence de l'équipe CRThameur, annula la rencontre

Attendu que le CSA. CRThameur n'a pas justifié à ce jour l'absence de son équipe

Par ces motifs la commission décide.

Article 52-55) RG

Match perdu par pénalité a l'équipe CR Thameur

Pour en attribuer le gain à l'équipe DRB Kadiria

Qui marque trois (03) points et un score de trois buts à zéro(00)

Deux cinq cent dinars d'amende (2500DA) au CSA CRThameur

AFFAIRE N° 81: Rencontre EOB-USCAL du 23.02.2019 EN U19

Après lecture de la feuille de match.

Après lecture du rapport de l'arbitre principal

Après lecture du rapport du CSA : EOB

Attendu que la rencontre du championnat « JEUNES » U19 .EOB-USCAL programmer le 23/02/2019 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre

Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football

« JEUNES » édition 2015. Après attente de délai réglementaire

Attendu que l'information portant sur la fermeture du stade le jour de la rencontre

entre EOB-USCAL du 23-02-2019, n'a pas été porté à la connaissance de la ligue

Attendu que toute demande de changement de programmation doit être portée à la

connaissance de la ligue 72 Heure a l'avance, alors que tel n'est pas le cas

Attendu toute fois qu'au vue des écrits introduits par le club EOB, des circonstances

Atténuantes pouvant lui été accordes

Par ces motifs la commission décide.

(Article 10/67)

-match perdu par pénalité pour l'équipe E Ouled Berdi

pour attribuer le gain a l'équipe USC Ain Laloui

Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم

LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*

(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58



AFFAIRE N° 82: Rencontre EOB-USCAL du 23.02.2019 EN U17

Après lecture de la feuille de match.
Après lecture du rapport de l'arbitre principal
Après lecture du rapport du CSA : EOB

Attendu que la rencontre du championnat « JEUNES » U17 .EOB-USCAL programmer le 23/02/2019 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre
Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « JEUNES » édition 2015. Après attente de délai réglementaire
Attendu que l'information portant sur la fermeture du stade le jour de la rencontre entre EOB-USCAL du 23-02-2019, n'a pas été porté à la connaissance de la ligue
Attendu que toute demande de changement de programmation doit être portée à la connaissance de la ligue 72 Heure à l'avance, alors que tel n'est pas le cas
Attendu toute fois qu'au vue des écrits introduits par le club EOB, des circonstances Atténuantes pouvant lui été accordés

Par ces motifs la commission décide.

(Article 10/67)

-match perdu par pénalité pour l'équipe E Ouled Berdi
pour attribuer le gain a l'équipe USC Ain Laloui
Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)

AFFAIRE N° 83: Rencontre EOB-USCAL du 23.02.2019 EN U15

Après lecture de la feuille de match.
Après lecture du rapport de l'arbitre principal
Après lecture du rapport du CSA : EOB

Attendu que la rencontre du championnat « JEUNES » U15 .EOB-USCAL programmer le 23/02/2019 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent aux lieu à l'heure prévu de la rencontre
Attendu qu'en application de l'article 67 du Règlement des championnats de football « JEUNES » édition 2015. Après attente de délai réglementaire
Attendu que l'information portant sur la fermeture du stade le jour de la rencontre entre EOB-USCAL du 23-02-2019, n'a pas été porté à la connaissance de la ligue
Attendu que toute demande de changement de programmation doit être portée à la connaissance de la ligue 72 Heure à l'avance, alors que tel n'est pas le cas
Attendu toute fois qu'au vue des écrits introduits par le club EOB, des circonstances Atténuantes pouvant lui été accordés

Par ces motifs la commission décide.

(Article 10/67)

-match perdu par pénalité pour l'équipe E Ouled Berdi
pour attribuer le gain a l'équipe USC Ain Laloui
Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*



(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 84: Rencontre CRBO-ASCEH du 23.02.2019 EN U19

*Après lecture de la feuille de match.
Après lecture du rapport de l'arbitre principal*

Attendu que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné était présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre

Attendu que toute fois la rencontre n'a pas eu lieu, suite à la présentation à l'appel de l'équipe CRB Okhris avec un effectif amoindri (09 joueurs) inscrit sur la feuille de match

Attendu qu'après attente du délai réglementaire l'arbitre annula la rencontre après avoir constaté que l'effectif de l'équipe CRB Okhris et reste réduit

Par ces motifs la commission décide.

(Article 49/67)

-Phase retour

*-match perdu par pénalité pour l'équipe CRB Okhris
pour attribuer le gain à l'équipe ASC El Hachimia*

Qui marque (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)

-défalcation un (0) points

Cinq mille dinars (5.000DA) d'amende au CSA.

<i>Bilan Catégorie</i>	<i>Seniors</i>	<i>Jeunes</i>
<i>Audiences</i>	<i>00</i>	<i>00</i>
<i>Courrier Clubs</i>	<i>00</i>	<i>00</i>
<i>Courrier Divers</i>	<i>01</i>	<i>00</i>
<i>rencontres programmées</i>	<i>11</i>	<i>15</i>
<i>Rencontres Jouées</i>	<i>10</i>	<i>12</i>
<i>Rencontres renvoyés</i>	<i>00</i>	<i>01</i>
<i>Rencontres Non Jouées</i>	<i>01</i>	<i>02</i>
<i>Affaires</i>	<i>01</i>	<i>06</i>
<i>Rectificatif</i>	<i>00</i>	<i>00</i>
<i>Décision</i>	<i>01</i>	<i>06</i>



DIRECTION TECHNIQUE D'ARBITRAGE DE WILAYA

BO N°= 19 Du 10/03/2019

PV N°= 14 Séance Du 27/02/2019

Membres Présents : MM=

- BOUAMRIA AEK-
- MECHAT TAYEB-
- SELMI TAHAR-
- DERRADJ BELAID

Examen Du Courrier

Exploitation les feuilles des Matches Catégories Seniors et jeunes

- 17^{eme} Journée G A Du 01 et 02/03/2019
- 11 Journée G B Du 01/03/2019
- 09 Journée G C Du 01 et 02/03/2019
- Mise a jour G A .B et C Catégorie jeunes 01 et 02/03/2019
- **Rapport des Arbitres :**
- Rapport de monsieur l'arbitre BAGHDADI Nabil Rencontre USMB/CRB du 01/03/2019
- Rapport de monsieur l'arbitre YANTRANE Sid Ahmed Rencontre JSK/OCA du 01/03/2019
- Rapport des Délégués :
- Monsieur BOUAMRIA AEK Rencontre EOB/AGZ du 01/03/2019
- Monsieur MECHAT Tayeb Rencontre JSK/OCA DU 01/03/2019
- Monsieur SELMI Taher Rencontre ESBB/IRBE du 02/03/2019
- Monsieur ROUTANE Mohamed Rencontre WRD/ABO du 02/03/2019



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*



(Site : lwfbouira.org.dz – lwfbouira@yahoo.fr) – lwfbouira2018@gmail.com

Tél/Fax : 026.73.86.55/58

BILAN

Nombre De Rencontres Journées Honneur senior	14
Arbitres Directeurs Utilises	14
Arbitres Assistants Utilises	28
Nombre De Rencontres Journées Honneur jeunes	27
Arbitre Utilise	27
Audiences Arbitres	00
Correspondances Clubs	00
Rapports Délègues	05
Correspondances Arbitres	02
Mises En Disponibilité	00
Défections Arbitres	00
Convocations Arbitres	00

Le DIRECTOIRE